



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du treize juillet 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents** : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie-Andrée COUTURIER, Régis GUINAND, Franck GUILLON, Geneviève FAYOLLE, Karine FONT, Marie Christine PONCET, Christiane FONT, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Anne DITCHFIELD, Jérôme GUBIEN

**Absents** :

**Excusés** : Anne Sophie BOUTEILLE, Franck ESSERTEL, Lionel MILETIC

**Pouvoirs** : Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY, Franck ESSERTEL à Fabrice BOUCHUT, Lionel MILETIC à Jérôme GUBIEN

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 16 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ **N° 2016-45 : Election d'un nouvel adjoint**

Monsieur le Maire rappelle que M. Guy RAGEY a démissionné de son poste d'adjoint.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint.

L'élection se déroule en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et un procès-verbal est établi.

Suite à cette élection, Monsieur Franck GUILLON est élu nouvel adjoint. Monsieur Franck GUILLON est responsable de la commission des finances de la Commune, par délégation du Maire.

**Adopté comme suit** :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

⇒ **N° 2016-46 : Indemnités de fonction – adjoints**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonctions des maires, des adjoints et des conseillers municipaux.

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en séance du 8 avril 2014 sur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Monsieur le Maire explique qu'une délibération sur les indemnités des adjoints doit à nouveau être prise, du fait du changement de deux adjoints.

M. Le Maire explique que les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux,

fixent quant à eux des taux maximum, et qu'il convient donc de délibérer sur le pourcentage effectivement attribué, étant donné le changement de deux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les conditions actuelles de rémunération des adjoints. Chaque adjoint percevra donc 12% de l'indice brut 1015, au lieu du taux maximum autorisé qui est de 16,5%.

Adopté comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 4

⇒ **N° 2016-47 : Réélection des membres du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que M. Guy RAGEY était élu au sein du CCAS. Or, du fait de la démission de M. RAGEY, le conseil municipal doit procéder à la réélection des membres du CCAS.

Vu l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

Monsieur le Maire rappelle que huit membres sont nommés par lui-même et huit autres membres doivent être élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

A l'issue du scrutin, le conseil municipal a élu à la majorité la liste suivante :

- Christiane Font
- Jérôme Gubien
- Lionel Milletic
- Marie Christine Poncet
- Marie Andrée Couturier
- Claude Goy
- Christine DENIS
- Jean Michel CALVI

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2016-48 : Composition de la commission voirie**

Monsieur le Maire rappelle que Guy RAGEY était responsable de la Commission communale Voirie. Du fait de sa démission, il est proposé que Franck ESSERTEL en prenne désormais la responsabilité, par délégation du Maire.

Il est proposé que la commission Voirie soit ouverte aux personnes extérieures au Conseil Municipal, et qu'elle soit composée des membres suivants : Thierry GUYOT, Christine DENIS, Marie Christine PONCET, Ludovic PAVOUX, Lionel MILETIC, Jérôme GUBIEN

Adopté comme suit :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 2

⇒ **N° 2016-49 : Désignation d'un délégué communal**

Monsieur le Maire rappelle que Guy RAGEY représentait la Commune de LARAJASSE au sein du SYDER.

Mme Anne Sophie BOUTEILLE se propose de représenter la Commune au sein du SYDER.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-50 : Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Nous connaissons maintenant le montant total de la dotation pour notre ensemble intercommunal bénéficiaire. Elle s'élève à 425 671 € en 2016 contre 344 092 € en 2015 soit 81 579 € en plus. 3 modes de répartition sont possibles entre la communauté de communes et les communes membres :

- Répartition dite de « droit commun »,
- Répartition « à la majorité des 2/3 »
- Répartition dérogatoire « libre » à l'unanimité du conseil communautaire ou à la majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux.

Il est proposé cette année de nouveau, de répartir librement l'augmentation du FPIC selon l'accord suivant : les communes bénéficient du montant du droit commun auquel elles auraient eu droit en 2015 soit +52 006 € au global, et la différence de l'augmentation revient à la communauté soit + 29 573 € selon une répartition dérogatoire libre comme le permet le CGCT (art L 2336-3 et L 2336-5).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le principe énoncé ci-dessus de répartition dérogatoire libre pour 2016, c'est-à-dire une attribution du FPIC à hauteur de 239 959 € au bénéfice de la communauté de communes et de 26 542€ pour la commune de LARAJASSE.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-51 : Subvention Ciné-Filou**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour le festival Ciné-Filou.

La 18<sup>ème</sup> édition du festival de cinéma Art et Essai pour enfants « Ciné Filou » se déroulera sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais pendant les vacances de la Toussaint entre le 12 Octobre et le 2 novembre 2016.

Le Cinéma Itinérant des Monts du Lyonnais a décidé de ne plus assurer la coordination de ce festival afin de ne pas mettre en péril le circuit du cinéma Itinérant. Il a été statué que ce serait le cinéma Paradiso de St Martin en Haut qui assurerait cette coordination à partir du 20 Avril 2016.

Le bureau de la Communauté de Communes Les Hauts du Lyonnais a statué le 1<sup>er</sup> Juin 2016 sur le principe selon lequel chaque commune pourrait reverser une subvention au festival, d'un montant de 0.10 € par habitant, soit 189,90 € concernant la commune de LARAJASSE (population légale – INSEE – 2013).

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2016-52 : Schéma Départemental de Coopération intercommunale du Rhône**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Départementale Métropolitaine de Coopération Intercommunale du Rhône a adopté un nouveau projet de périmètre, lors de sa réunion du 3 juin 2016, prévoyant une fusion entre la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais et la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le périmètre défini dans l'arrêté préfectoral. Ainsi, le projet de périmètre de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais comprend les communes membres de la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais, ainsi que les communes membres de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais. Ce projet de périmètre peut être étendu aux communes de Virigneux, Viricelles, St Denis du Coise, Grammond, Châtelus et Chevrières.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-53 : Désignation de représentants de la commune aux commissions de la communauté de communes Les Hauts du Lyonnais**

Monsieur le Maire rappelle que Guy RAGEY représentait la Commune aux commissions Assainissement, et Voirie/Bâtiment de la Communauté de Communes les Hauts du Lyonnais.

Du fait de sa démission, il convient désormais de le remplacer.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal désigne :

- Jean Michel CALVI à la commission Assainissement
- Franck ESSERTEL à la commission Voirie/Bâtiment

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2016-54 : Autorisation de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le recrutement de Mme Nathalie RIVOLLIER dans le but de compléter le temps de travail de Mme Amélie GUYOT, qui sera à temps partiel l'année scolaire 2016/2017.

Il s'agit du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions d'aide aux enseignantes en classe maternelle et de surveillance post-cantine à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 8,45 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 342 du grade de recrutement.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-55 : Appel à projets Massif Central Pôle de Pleine Nature**

Monsieur le Maire présente le projet de « Maison du Randonneur », à Lamure.

Monsieur le Maire expose l'appel à projets sur les pôles de pleine nature : « les activités et sports de nature constituent un potentiel de développement important », « l'enjeu est donc de parvenir à mieux structurer l'offre autour de produits touristiques, à mieux valoriser la qualité de l'environnement et du patrimoine du

Massif Central, à initier un développement économique durable des territoires ». Il sera cofinancé à la fois dans le cadre du PO Massif central (FEDER) et de la Convention de Massif (Régions, Etat, Départements).

Afin d'engager une dynamique territoriale et touristique autour de notre potentiel de pleine nature, le SIMOLY prépare une réponse à cet appel à projets pour le compte de l'ensemble des acteurs publics et privés des Monts du Lyonnais (périmètre de la future intercommunalité).

Les liens entre cette dynamique autour de la pleine nature et le projet de « Maison du Randonneur » de la commune sont évidents. Il y a donc une vraie plus-value à ce que ce projet s'intègre dans le plan d'actions de l'appel à projets et que la commune de Larajasse participe activement à la dynamique autour de cette stratégie de Pleine Nature

Le conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré valide l'opportunité d'intégrer le projet de « Maison du Randonneur » dans le plan d'actions de la réponse des Monts du Lyonnais à l'appel à projets Massif Central Pôle de Pleine Nature

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-56 : Contrat d'engagement à durée déterminée – emploi d'avenir**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de recourir à des emplois d'avenir pour l'embauche de certaines personnes. Monsieur le Maire présente les conditions et les obligations à respecter en la matière. Les contrats d'avenir sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification. Un des avantages de recourir à un tel contrat est que l'Etat reverse à la collectivité 75% du salaire brut.

Compte tenu des réels besoins de la commune en moyens humains, il apparaît nécessaire de recourir à ce type de contrat pour embaucher une personne afin de réaliser des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale (entretien des locaux, animation d'activités périscolaires, encadrement et surveillance d'enfants, entretien des espaces verts...).

Monsieur le Maire dit que la candidature de Madame Laure BILLOT a été retenue. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à embaucher Madame Laure BILLOT selon un contrat d'emploi d'avenir, du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

- **Questions diverses**

**Commission Urbanisme**

- Instruction des documents d'urbanisme en cours

**Commission Culture**

- Une quinzaine de personnes présente à la dernière réunion sur le jumelage. L'association a déposé les statuts. Il faut répondre à certains critères pour mettre en œuvre le jumelage. Une charte doit également être adoptée.

**Commission Jeunesse, sports et relations aux associations (JSRA)**

- **Chorale Les Chants Fleuris.** Demande de la chorale concernant la location du pôle d'animation pour leur spectacle des 11, 12 et 13 novembre 2016. Ils utiliseront la salle polyvalente depuis le jeudi matin (installation) jusqu'au dimanche soir (rangement), avec trois représentations de prévu. Il est proposé d'appliquer un tarif spécial pour cette location : 920,00 € pour les 4 jours. Le tarif proposé correspond à la location d'un week-end complet (pour les 2 salles), plus un forfait "extension au lendemain" pour les deux jours supplémentaires, le chauffage étant compté une seule fois pour les quatre jours.

- **Demande de subvention Basket Club.** Le club de Basket demande une subvention d'un montant de 575,00 € pour l'achat d'un écran de projection mural afin de donner plus de visibilité à leurs sponsors. Il sera plutôt proposé un achat de cet écran par la municipalité, avec mise à disposition pour le Basket. Cela permettrait éventuellement à la municipalité, ou toute autre association de l'utiliser si besoin.
- **Planning salle polyvalente.** JSRA a réuni les associations du Twirling, du Basket, du Foot et de l'Association des Familles le samedi 9 juillet à 9 H 00 en mairie pour l'établissement du planning d'utilisation hebdomadaire du pôle d'animation pour la saison 2016/2017. Restera les deux écoles à contacter à la rentrée.
- **Défibrillateur.** Les formations à l'utilisation du défibrillateur ont eu lieu les 4 et 5 juillet. Une vingtaine de personnes a répondu favorablement.
- **Modélisme.** Une personne serait intéressée pour reprendre l'activité modélisme sur la commune. Il a été reçu par la commission le 28/05. Il louerait et réaménagerait la piste située aux Plaines et envisagerait la création d'une association.
- **AG District du Rhône.** En concertation avec le Foot, JSRA envisage de proposer au District du Rhône l'organisation de son assemblée générale en 2017 au pôle d'animation.

#### **Commission Finances**

- Suivi du budget en cours
- Rappels juridiques concernant les possibilités d'intervention d'une commune dans le domaine privé

#### **Commission Environnement**

- Installation des composteurs dans les trois villages

#### **Conseil municipal des enfants**

- Commande de tables et de jeux pour enfants pour les parcs de la commune. Certaines tables de pique niques auront la particularité de pouvoir accueillir des personnes handicapées.

#### **Questions Diverses**

- Présentation de projet – Devenir de la Cure et de la salle Ste Anne

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 22 Septembre 2016, à 20h, en Mairie*